## Mail reçu le 08/12/2021 à 12h33

A l'attention de Monsieur Hugues Morizot, Commissaire Enquêteur,

J'ai récemment appris qu'une enquête publique était menée concernant une demande d'autorisation de défrichement pour la réalisation de 3 lotissements "Domaines de Lartigue 1, 2 et 3 » permettant la création de 325 logements entrainant la destruction de 16.94 ha de forêt, à une époque où l'on prône le rôle stratégique des arbres dans l'amélioration des conditions de vie et de qualité de l'air.

Je me poste la question, à savoir que ces projets ont été bien rondement menés sans la moindre concertation des habitants environnants qui seront inévitablement impactés par ces constructions, et ce à plusieurs titres :

- \* Déjà au niveau de l'infrastructure routière, complètement engorgée aux horaires de pointe, sachant qu'il s'agit en plus d'un axe extrêmement passant en ce qui concerne les poids lourds regagnant les zones industrielles situées sur Toctoucau qui ne cessent d'ailleurs de s'agrandir.

  A titre d'exemple, les constructions de lotissements ont déjà commencé entre le carrefour de l'ancien "Pacha" (boîte de nuit) et l'avenue des Provinces, pas très loin des zones concernées par le projet "Lartigue" et la circulation est carrément arrêtée dès que les manœuvres commencent : infrastructure routière indaptée. La grogne commence à monter du côté des riverains.. Un bel exemple de ce qui attend notre zone de vie.
- \* Y-a-t-il vraiment quelque chose de prévu pour le surcroît d'élèves au collège, d'enfants en bas-âge, et également des supermarchés déjà saturés par la fréquentation habituelle à laquelle va bientôt s'ajouter toutes les nouvelles habitations déjà prévues tout autour et dont la construction est commencée.

<sup>\*</sup> Les nuisances sonores et la pollution à venir ont-elles

seulement été prises en compte ? Où sont les études de ce côté-là ?

- \* Comment se fait-il qu'un tel projet ait vu le jour avec planification de la destruction quasi totale d'un écosystème, de zones humides nécessaires à la biodiversité, d'abattage d'arbres remarquables, normalement protégés par la loi, de zones de nidifications, d'espèces d'animaux protégés ??? Et tout cela faisant fi de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets et qui vise à accélérer la transition écologique de la société et de l'économie françaises car elle prévoit des objectifs en matière d'artificialisation des sols en divisant par deux le rythme de bétonisation d'ici 2030. Merci pour le réchauffement climatique que ce projet va générer!
- \* De plus, en regardant de près le rapport d'ENVOLIS, concernant la gestion des eaux pluviales, il semble que les préconisations se soient "envolées" avec son nom. A quoi cela sert-il de faire des études pour ne pas en tenir compte ?
- \* Il semble que seuls les projets de promoteurs voraces aient été pris en compte, faisant fi du facteur nature, pollution et cohabitation humaine : en effet, pour respecter le quota de logements sociaux il existe bien de grandes zones sur Cestas, qui est très étendu, des endroits déjà défrichés et qui n'ont plus rien à espérer d'une solidarité humaine, et qui ne demandent qu'à revivre. Alors pourquoi aller détruire tant de nature dont nous avons tant besoin ?

C'est pourquoi, je conteste fermement la demande d'autorisation de défrichement pour la réalisation de ce projet.

Muriel Gracia 5 Chemin du Ouey 33610 Cestas